

REUNION du 26 Mai 2011 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25

Date de la convocation : 16.05.2011

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain (Faux) – M. CASTAGNER Jean Claude (Issigeac) – M. RAYNAL Michel (Monmadalès) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) - M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAÏLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde).

Représentés : M. DUMON Patrick par M. LEPLUS Julien (Faux) – M. PLESTAN Philippe par M. CELERIER Didier (St Perdoux)

Absents : M. DESSAGNE Fabrice, excusé (Boisse) – M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. GAILLARD Patrick, excusé (Issigeac) - M. MADELPECH Jean-Marc (Monmadalès) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DELAYRE Denis, excusé (St Aubin de Lanquais) – M. GIOCANTI Robert, excusé (St Léon d'Issigeac)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie.

Compte Rendu de la réunion du 28 avril 2011

Approuvé à l'unanimité.

051 - Objet : Elaboration du schéma départemental de coopération intercommunale.

Un tableau de synthèse des propositions concernant la CCPI a été réalisé par M. FRICOT et enrichi par M. LEGAL.

La Com. Com. d'Eymet est plutôt favorable à la fusion Issigeac – Eymet – Sigoulès.

Sigoulès est toujours favorable à un rapprochement avec Bergerac. En cas de refus, la communauté de Sigoulès préférerait rester indépendante pour pouvoir intégrer la Communauté d'Agglomération de Bergerac par la suite.

La majorité des membres de la CCPI est favorable à un rapprochement avec Eymet si Sigoulès ne souhaite pas fusionner avec les 2 communautés.

Monsieur CASTAGNER pense que le schéma peut ne pas être validé pour la fin de l'année mais il est nécessaire de se positionner dans les délais car la CDCI risque de n'avoir plus aucun pouvoir. Si on n'accepte pas le schéma, il faudra en proposer un autre à la CDCI.

Il propose de ce fait de délibérer sur le schéma actuel et de demander aux services de l'Etat que la CDCI soit à nouveau consultée si la proposition qui nous est faite était modifiée.

Monsieur LEGAL rencontrera M. LACOTTE et M. CHAPELLET le 08 juin 2011 à 18 heures à Issigeac.

Pour info, CIF 2010 des 3 communautés : - CCPI : 0.2688
- Sigoulès : 0.4851
- Eymet : 0.4986

Monsieur LEGAL et Monsieur CASTAGNER proposent un rapide tour de table pour connaître la position de chaque commune.

Le débat étant clos, l'assemblée va pouvoir délibérer. Un délégué a demandé un vote à bulletins secrets.

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales, votée le 16 décembre 2010, visant l'achèvement, la simplification et la rationalisation de la carte intercommunale,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Dordogne présenté par Madame le Préfet de Dordogne aux membres de la CDCI le 08 avril 2011,

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les propositions concernant la CCPI :

- **La proposition n° 2** nous invite au regroupement de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois avec :
 - La Communauté de communes des Coteaux de Sigoulès,
 - La Communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet,
 - La Commune de Razac de Saussignac,
 - La Commune de Monestier
 - La Commune de Sainte Eulalie d'Eymet
 - A la Dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire d'Issigeac.
 - **La proposition n° 30** nous invite à la dissolution du Syndicat d'Action Sociale d'Issigeac avec le retrait des communes de Bouniagues et Colombier.
- Sur ces propositions, il y a lieu de se prononcer.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à bulletins secrets, à 17 voix pour, 06 voix contre et 02 abstentions

- ACCEPTE les propositions de Madame le Préfet, à savoir :
 - La proposition n° 2 :**
- ✓ Regroupement de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois avec :
 - La Communauté de communes des Coteaux de Sigoulès,
 - La Communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet,
 - La Commune de Razac de Saussignac,
 - La Commune de Monestier
 - La Commune de Sainte Eulalie d'Eymet
- ✓ Dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire d'Issigeac.
 - La proposition n° 30 :**
- ✓ Dissolution du Syndicat d'Action Sociale d'Issigeac avec le retrait des communes de Bouniagues et Colombier.
- SOUHAITE être à nouveau consulté si le schéma tel qu'il est énoncé dans les propositions n°2 et 30 venait à être modifié,
- DONNE pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur LEGAL souhaite qu'une fois le schéma adopté, il soit créé des groupes de travail pour définir un planning de marche (il faudra être opérationnel au 1^{er} janvier 2014).

Concernant l'intégration de la compétence scolaire : des simulations ont été demandées au service de l'Etat suite au travail de la commission en charge du dossier.

Pour la compétence voirie : la DDT nous prépare la cartographie des routes d'intérêt communautaire avec le coût et les dotations en parallèle.

052 - Objet : Dossier PDIPR – Demandes de financement

Monsieur LEGAL distribue à chaque commune le dossier complet de demande de financement réalisé par Emmanuel SZWED, en charge du dossier.

Même si la demande de subvention FEDER semble compromise le dossier va tout de même être présenté à la Préfecture, en mettant en avant l'aspect « voir verte » de la voie jacquaire.

Vu la délibération en date du 06 mai 2010 de la communauté de communes du Pays Issigeacois décidant de s'inscrire dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnées,

Vu l'étude préalable, réalisée par la CCPI avec le concours du Service Tourisme du Conseil Général,

Vu l'accord des 16 communes composant notre territoire, d'inscrire les projets d'itinéraires de Promenade et de Randonnée dans le Plan Départemental, d'accepter de déléguer l'aménagement, la gestion et l'entretien des sentiers inscrits, à la CCPI,

Vu l'étude des travaux nécessaires et des différents devis reçus s'élevant à 140 000.00 € HT,

Il est proposé le plan de financement suivant (€ HT) :

- Conseil Général (Contrat d'Objectifs) 20 % :	28 000.00
- Conseil Général (Service Tourisme) 20 % :	28 000.00
- Conseil Régional 20 % :	28 000.00
- Aide FEDER 20 % :	28 000.00
- Autofinancement :	28 000.00
- TOTAL :	140 000.00

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire les projets d'itinéraires de Promenade et de Randonnée dans le Plan Départemental,
- Approuve les devis dont le montant s'élève à 140 000.00 € HT
- Adopte le plan de financement suivant :

▪ Conseil Général (Contrat d'Objectifs) 20 % :	28 000.00
▪ Conseil Général (Service Tourisme) 20 % :	28 000.00
▪ Conseil Régional 20 % :	28 000.00
▪ Aide FEDER 20 % :	28 000.00
▪ Autofinancement :	28 000.00
▪ TOTAL :	140 000.00

- Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs concernés,

- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

053 - Objet : Virements de crédits (DM n°01)

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération : Virements de crédits.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette adjonction à l'ordre du jour.

Le Président explique que la Trésorerie de Bergerac a relevé une incohérence dans le budget primitif voté le 28 avril 2011 et qu'il s'avère nécessaire de prendre une délibération modificative pour rectifier le report du résultat de fonctionnement.

Il est proposé de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Art.	Libellé	Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonct. Reporté	- 30 000.00	
022	Dépenses imprévues		- 26 000.00
61558	Aut. Biens Mobiliers		- 4 000.00
	TOTAL	- 30 000.00	- 30 000.00

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de ces modifications,
- Accepte de procéder aux réajustements des comptes proposés,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Questions diverses :

- **Logo** : Organisation d'un verre de l'amitié pour remercier les personnes qui ont répondu. Monsieur CASTAGNER propose de l'organiser le 30 juin à 18 heures, à l'occasion du pot organisé pour le départ en retraite de Madame DENYS et Monsieur PAMPOUILLE.
- **Prochaines réunions** : Bureau : 09/06/2011
Conseil Communautaire : 23/06/ 2011 à Faux
Commission Développement Durable : 20/06/2011 à St Léon d'Issigeac.
- **Dossier CDST** : Une information va être donnée sur la gazette de juin. Différentes réunions ont été organisées : 31/05 : Groupe Tourisme à 16h00 et Economie à 20h30,
09/06 : Groupe Aménagement, Transport.
Les prochaines réunions se feront sur septembre : Groupe Enfance, Culture et Loisirs.
L'état des lieux exhaustif des associations est en cours.
- **Réunion secrétaires** : Les élus semblent favorables à la démarche. Décision a été prise d'organiser une réunion par trimestre.
Info pour les maires : nécessité de mettre en place un plan de formation mutualisé
- **SIAEP d'Issigeac** : Monsieur MARTIN fait état du refus du SIAEP d'Issigeac de fusionner avec celui de Sigoulès (proposition n° 67). Les communes sont invitées à faire de même.
- **Achat de matériels** : Monsieur CASTAGNER fait état de l'achat de chaises mises à disposition des associations. A étudier la prise en charge par la CCPI (entraînerait une modification des statuts). A voir.

Fin de la réunion : 23h30.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 28 avril 2011
051	Réforme des Collectivités Territoriales
052	Dossier PDIPR
	Questions diverses

Emargements :

M. CASTAGNET	BARDOU	
M. GASSEAU	BARDOU	
M. MOLLE	BOISSE	
M. DESSAGNE	BOISSE	
M. BOS	CONNE DE LABARDE	
M. BUISSET	CONNE DE LABARDE	
M. CANAUX	FAURILLES	
M. MARTIN	FAURILLES	
M. LEGAL	FAUX	
M. DUMON	FAUX	
M. CASTAGNER	ISSIGEAC	
M. GAILLARD	ISSIGEAC	
M. RAYNAL	MONMADALES	
M. MADELPECH	MONMADALES	
M. BARCHIESI	MONMARVES	
M. LELASSEUX	MONMARVES	
M. ALONSO	MONSAGUEL	

M. DELAGE	MONSAGUEL	
M. VEYRAC	MONTAUT	
M. DUFOUR	MONTAUT	
M. THOMASSIN	PLAISANCE	
M. FRICOT	PLAISANCE	
M. LABONNE	ST AUBIN DE L.	
M. DELAYRE	ST AUBIN DE L.	
M. D'HAUTEFEUILLE	ST CERNIN DE L.	
M. NOUAILLE	ST CERNIN DE L.	
M. SIMON	ST LEON D'ISSIGEAC	
M. GIOCANTI	ST LEON D'ISSIGEAC	
M. QUEILLE-RIVIER	STE RADEGONDE	
M. HASSELMANN	STE RADEGONDE	
M. POMEDIO	ST PERDOUX	
M. PLESTAN	ST PERDOUX	